

Mehun Mag

Magazine d'Informations Municipales de la ville de Mehun-sur-Yèvre

n°55

JUIN 2015



DOSSIER NAPS

4

DÉCHETTERIE

8

MUSIQUE

18



7^e CARNAVAL VENITIEN 25 & 26 avril 2015



La 7^e édition du carnaval vénitien organisée par l'association Il Gruppo Di Venezia a de nouveau séduit les nombreux visiteurs par la qualité et la diversité des costumes. Pendant deux jours, les participants ont pris la pose pour le plus grand plaisir des spectateurs.



Chères Mehunoises, Chers Mehunois,

L'été commence à pointer le bout de son nez et avec lui son florilège d'animations municipales et associatives.

Cela demande un important travail de préparation et d'organisation avec, quelques fois, malheureusement des conditions climatiques qui viennent perturber le programme des festivités obligeant ainsi les équipes municipales ou bénévoles à improviser dans l'urgence.

C'est ce qui s'est passé notamment ce printemps lors du carnaval vénitien et de notre fête de la Rosière. A chaque fois, chacun a retroussé ses manches pour offrir le meilleur aux spectateurs, sans jamais démeriter et dans le respect de ses engagements.

Toutes mes félicitations à Océane FRANC qui a su rester avenante et souriante dans ces conditions particulières, prouvant ainsi à tous qu'elle méritait bien son titre de Rosière 2015. Bravo et merci également à toutes celles et à tous ceux, petits et grands, qui nous ont courageusement accompagnés dans le cortège et ont ainsi participé à la réussite de cette journée.

Le feu d'artifice annulé la veille du couronnement sera tout de même tiré en l'honneur d'Océane, le soir de la Fête de la Musique.

Vous remarquerez d'autre part que nous n'avons pas programmé, cette année, les fêtes médiévales. Un certain essoufflement et un besoin de renouvellement en sont les principales causes. Je ne vous cacherai pas que les contraintes financières croissantes nous ont également amené à prendre cette décision.

Par ailleurs, nous avons, en octobre, le salon des métiers d'art et d'autres animations verront le jour à l'initiative de mon équipe municipale comme ce fût le cas pour la chasse aux oeufs de Pâques.

Ceci afin que Mehun reste une ville festive et attirante grâce à une offre d'activités sans cesse renouvelée tout au long de l'année pour vous satisfaire.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de belles vacances ensoleillées, familiales et surtout reposantes.



Jean-Louis SALAK
Maire



MEHUNMAG N°55 JUIN 2015

Directrice de la publication : Elisabeth Mathieu

Rédaction : Elisabeth Mathieu, Maryse Courveaulle,
Christophe Ogoudjian

Impression : Concordances - Bourges

Crédits Photos : Mairie de Mehun-sur-Yèvre

Dépôt légal à parution

www.ville-mehun-sur-yevre.fr





Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, les enfants bénéficient de diverses activités : sportives, de jeux, culturelles ou ludiques.

Ces activités sont menées par les animateurs du service enfance/jeunesse et par des intervenants spécialisés.

Ces animations répondent à des objectifs pédagogiques d'éveil et de découverte.

Depuis la rentrée, des rencontres avec les parents d'élèves ont permis d'échanger et de répondre à leur questionnement. Des suggestions ont ainsi été retenues, par exemple la garde des enfants jusqu'à 12h30 le mercredi et des améliorations apportées à la communication comme le « livret de correspondance ».

■ QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS

■ Sportives :

Jeux de ballons ; parcours de motricité ; sports de glisse (fabrication de chaussettes pour patins à glace) ; jeux de relais ; initiation aux sports collectifs : handball, ping-pong, basket ; jeux d'adresse...



■ D'éveil :

Expériences scientifiques (le chaud, le froid) ; le temps avec création d'une pendule ; jeux de cour (billes, marelles) ; fabrication de mangeoires à oiseaux ; découverte des objets à vent ; création d'un meuble recyclé ; réalisation de maquettes « la montagne » ; atelier origami ; atelier jardin...



■ Culturelles :

Expression corporelle ; marionnettes ; musique et motricité ; montage d'un journal ; création d'instruments de musique ; chant et percussions ; initiation aux mîmes ; atelier patrimoine : les monuments, la porcelaine...

■ Ludiques :

Fabrication de jeux de société divers ; jeux thématiques...





Le 12 mai dernier, le **comité de pilotage**, composé des représentants des parents d'élèves par école, des directeurs d'établissements, de l'adjoint aux affaires scolaires et des responsables des services municipaux, s'est réuni sous la présidence du Maire pour une évaluation de cette nouvelle organisation au terme de deux trimestres écoulés.

Les résultats d'une enquête de satisfaction auprès des familles, des enfants, des enseignants et des intervenants ont été présentés.

Il ressort que 52% des élèves des écoles maternelles fréquentent les NAPS et 63% des élèves des écoles élémentaires.

Pour 80% des familles, les NAPS sont un service utile à leur organisation personnelle.

■ LES NAPS VUES PAR LES PARENTS

- 12% des enfants demandent à fréquenter les NAPS.
- 65% des enfants sont contents de participer aux NAPS ; pour 29% cela dépend des activités proposées ; 6% n'aiment pas aller aux NAPS.
- Pour 81% des familles ayant répondu à l'enquête le lieu de déroulement des activités NAPS est satisfaisant.
- 96% des familles sont satisfaites des relations entre animateurs et enfants.
- Pour 56% des parents, les NAPS correspondent aux besoins des enfants. Les autres évoquent la fatigue des enfants et le temps d'activité trop court.
- Pour 68%, les activités proposées conviennent à leur enfant.

■ LES NAPS VUES PAR LES ENFANTS

- Les enfants viennent aux NAPS :
 - 77% à la demande des parents
 - 43% pour faire des activités
 - 22% pour être avec leurs copains ou copines
- 80% disent aimer les NAPS, pour 10% cela dépend des activités, 10% n'aiment pas.
- 77% disent venir aux NAPS pour s'amuser et jouer.
- 57% évoquent l'indiscipline de leurs camarades ; seulement 18% que certaines activités ne leur plaisent pas.
- 80% trouvent que les locaux sont bien ou très bien.
- 56% que le temps consacré aux activités est trop court.



A la suite de cette évaluation une réflexion va être menée pour améliorer encore ce service en vue du bien-être des enfants et développer de nouvelles activités tenant compte de leurs suggestions.

LES ACTIVITÉS PRÉFÉRÉES DES ENFANTS

- 60% : le sport
- 52% : le théâtre
- 20% : les activités culturelles





■ LES VACANCES DE PRINTEMPS AU CENTRE DE LOISIRS

«Le monde animalier et sa sauvegarde» était le thème des deux semaines au centre de loisirs.

La première semaine, les enfants sont allés à la ferme de Couy, connue pour son élevage de chèvres et de lapins angoras. Ils ont pu les brosser, les nourrir et assister à une démonstration de filage au rouet et de tissage de poils de lapin.



Frédéric Thélinge a émerveillé les enfants avec ses cochons d'Inde, ses poules, ses poussins et ses cailles. Il leur a expliqué comment est composé un œuf et a installé une couveuse avec des oeufs qui ont éclos la semaine suivante !

Autre surprise de ce séjour, les tortues de Corinne Gorge, qui les a sensibilisé à la sauvegarde de cette espèce protégée.

La deuxième semaine s'est poursuivie par la fabrication de masques de panthères et d'animaux télescopiques pour les plus jeunes tandis que le groupe des plus grands s'est attelé à l'art délicat et minutieux du «paper toys», issu de l'art ancestral de l'origami et plus généralement des méthodes de pliage du papier.



De l'équitation, de l'acrobranche à Nancay leur ont aussi été proposés.



Une sortie exceptionnelle à la réserve animalière du parc de la Haute Touche à Obterre a clôturé le séjour.

Un safari de 4 km à la découverte de plus de 1000 animaux de tous les continents les attendait.



■ GRANDE CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES



Le dimanche de Pâques, vif succès de la chasse aux oeufs organisée à l'initiative des conseillers municipaux

■ APOLLINE CARQUIN : 1^{er} PRIX DU CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE

Apolline CARQUIN, élève à l'Ecole Municipale de Musique, a remporté le 1^{er} Prix du Concours National de Musique de Lempdes dans la catégorie flûte traversière le dimanche 29 mars 2015.

Epaulée dans sa préparation par son professeur Sandrine NACIVET, la municipalité se réjouit de son succès et la félicite.



■ RETRAIT DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Les cartes seront disponibles en mairie à partir du 24 août.

■ SÉJOUR D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

A partir du 6 juillet, de nombreuses activités sportives, manuelles, artistiques... attendent les enfants à l'espace loisirs durant les vacances scolaires jusqu'au 26 août.

Fermeture de l'espace loisirs du 27 au 31 août avant la rentrée le 1^{er} septembre.

Le programme complet sera en ligne à partir du 22 juin.

www.ville-mehun-sur-yevre.fr





■ NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS À LA DÉCHETTERIE

Gérée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri Sélectif des Déchets Ménagers (SICTSDM), la déchetterie connaît depuis son ouverture une augmentation constante du volume des déchets déposés.

En 2014 :

- 1200 tonnes de déchets verts
- 860 tonnes de gravats
- 100 tonnes de ferraille
- 350 tonnes de « tout-venant »
- 240 tonnes de bois
- 52 tonnes de cartons
- 90 tonnes de produits DEEE (produits électriques et électroniques)

Soit environ 400kg par habitant en 2014.

Ces tonnages se traduisent également par une très forte progression de la fréquentation de la déchetterie. En 2014, près de 48 000 véhicules ont pénétré sur les zones de tri. Ce nombre pouvant monter à 400 certains jours. C'est le signe d'une grande implication des habitants dans le recyclage et la protection de l'environnement.

A la suite de ces constats, le SICTSDM a lancé des travaux afin d'agrandir et mettre en conformité la déchetterie.



Ainsi, 6 nouveaux quais de déchargement :

4 pour les déchets verts et 2 pour les gravats ont été aménagés.

Les extensions permettent de recevoir de nouveaux produits comme les pneumatiques, les capsules Nespresso et les meubles.

Le montant de ces travaux s'élève à 420 000 € HT, 35,70 % de cette somme provient de subventions de l'Etat (90 000 €) et du Conseil général (60 000 €) et 64,30 % de l'autofinancement.



Inauguration de la déchetterie par Alain DESHOULIÈRES, président du Syndicat, en présence de Eric BOUCOURT sous-préfet de Vierzon, Jean-Pierre SAULNIER président du Conseil général, de Jean-Louis SALAK et Jean-Michel RIO maires.



■ QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS COLLECTÉS



→ **DÉCHETS VERTS** : broyés, mis en tas, arrosés, retournés, ils sont naturellement transformés en compost utilisable en substitution des engrais chimiques.

→ **GRAVATS** : valorisés en sous-couche routière, granulats.

→ **FERRAILLE** : livrée directement chez un ferrailleur qui séparera les métaux ferreux des métaux non ferreux avant de les compacter et de les livrer dans des usines métallurgiques pour qu'ils redeviennent, boîtes de conserve, vélos ou moteurs.

→ **TOUT-VENANT** : après avoir été trié, finit sa vie en centre d'enfouissement technique.

→ **BOIS** : est broyé puis valorisé (bois d'énergie, bois de paillage, panneaux de particules de bois...)

→ **CARTONS** : une fois triés et réduits en pulpe, servent à la production de nouveaux emballages cartons et de feuilles de papier.

→ **DÉCHETS ÉLECTRIQUES** : constitués de matériaux qui peuvent être en grande partie recyclés, ces appareils sont réemployés ou bien valorisés sous forme de nouvelles matières premières ou d'énergie.

→ **DÉCHETS DANGEREUX** : les huiles de vidange sont régénérées pour refaire de l'huile moteur, les liquides de refroidissement sont également régénérés, les filtres à huile usagés sont recyclés, les produits aqueux sont traités à l'aide de procédés physico-chimiques permettant de séparer les différentes matières avant de les envoyer vers les unités de traitement appropriées.

Les déchets toxiques, principalement les pots de peinture, les produits phytosanitaires, les bidons de produits solvants, les piles, les batteries mais également les radiographies ne sont pas valorisables ni recyclables mais leur collecte séparée permet de les éliminer dans des centres agréés conformes à la réglementation.

→ **PNEUS** : une fois usé, le pneu conserve encore de nombreuses qualités pour fabriquer d'autres produits : gazons synthétiques, combustible de substitution pour les cimenteries ou les chaufferies urbaines, aires de jeux amortissantes pour enfants, murs anti-avalanches ou anti-chute de pierres, sous-couches de routes, bitumes, objets moulés ...

→ **VÊTEMENTS USAGÉS** : récupérés par l'association AGIR pour leur redonner une seconde vie.

■ INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

d'avril à octobre :

Mardi: 9h15-12h et 14h-18h

Mercredi : 9h15-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 9h15-12h et 14h-18h

Samedi : 9h15-12h et 14h-18h

de novembre à mars :

Mardi: 9h15-12h et 13h30-17h15

Mercredi : 9h15-12h et 13h30-17h15

Jeudi : 13h30-17h15

Vendredi : 9h15-12h et 13h30-17h15

Samedi : 9h15-12h et 13h30-17h15

CONTACT

- Déchetterie : 02 48 57 09 80

- Responsable technique : Aline GERARD - Tél. : 02 48 57 12 42 ou 06 88 74 32 41

■ **EN 2014**, les efforts réalisés sur le plan budgétaire ont permis de véritables économies en fonctionnement.

Les dépenses ont ainsi baissé de 465 000 € alors que les recettes sont restées stables.

La capacité de financement sur les fonds propres a été préservée afin de rembourser la dette et permettre de nouveaux investissements.

Ces résultats sont le fruit d'une attention particulière portée à chaque dépense qui lors de l'exécution du budget, fait systématiquement l'objet d'une consultation pour obtenir le meilleur rapport qualité/prix.



■ **EN 2015**, la commune est encore impactée par la décision de l'Etat de mettre à contribution les collectivités locales pour réduire les dépenses publiques.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** s'élève à 1 349 648 € contre 1 568 709 € en 2013 et 1 500 389 € en 2014.

Ce qui représente une perte de recettes conséquente à laquelle il faut ajouter l'augmentation de la contribution payée au **Fonds National des Ressources Intercommunales et Communes** (FPIC) qui s'élèvera à 114 962 €.

Le budget primitif est en légère diminution par rapport à celui de 2014.

C'est le résultat d'un long travail minutieux préparé avec les services dans le cadre des orientations budgétaires.

La recherche d'économies, de rationalisation des dépenses et d'optimisation des recettes est au centre des préoccupations lorsqu'il s'agit d'effectuer les choix.

Ce budget confirme l'effort de gestion déjà engagé tout en maintenant les services à la population à leur niveau actuel, et y intègre les nouvelles obligations liées au changement des rythmes scolaires.

Certains crédits de dépenses sont resserrés mais **le soutien financier des associations ne diminue pas** : 105 000 € sont attribués au titre des subventions.

Cette attention particulière concerne également les recettes.

En 2015, **les taux communaux de fiscalité locale n'augmentent pas**.

LE BUDGET 2015 S'ÉQUILIBRE À :

- Montant de la section de fonctionnement : 8 260 975 €
- Montant de la section d'investissement : 7 840 888 €

LES INVESTISSEMENTS révèlent l'ambition du conseil municipal d'améliorer le cadre de vie des habitants.

En effet, les principaux projets budgétisés concernent des travaux de voirie, d'urbanisme, d'amélioration des infrastructures sportives et d'accessibilité.

■ **PARMI LES OPÉRATIONS LES PLUS IMPORTANTES VOTÉES :**

➔ **VOIRIE**

- La réfection de la **rue Henri Boulard** et aménagement de sécurité : 1 220 000 € de crédits inscrits.
- La réfection des **rues Flandres Dunkerque et des Varennes** pour un montant de 145 000 €.
- La mise aux normes **des passages piétons de la RD 2076** : 42 000 €.



➔ **URBANISME**

- **L'opération de revitalisation du centre-ville** est engagée. La société H2O choisie pour la maîtrise d'œuvre a démarré sa mission et un comité de pilotage a été constitué. Une réunion publique et des réunions avec les principaux partenaires seront organisées. Il s'agit là d'un projet d'envergure dont les travaux devraient durer 7 ans par tranches successives, qui transformera le centre-ville pour le rendre plus attractif et accessible.

➔ **INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

- La couverture du **gymnase Pierre de Coubertin** pour un montant de 237 750 €.
- Ces travaux seront réalisés du 15 juin au 31 août 2015.
- Le changement des translucides et la reprise d'étanchéité des chéneaux du **gymnase Maurice Herzog** pour un montant de 32 000 €.
- Les travaux seront réalisés du 19/10 au 08/11/2015.



➔ **ACCESSIBILITÉ**

- La première tranche de la mise aux normes d'accessibilité du **centre socioculturel André Malraux** pour 140 000 €. Il s'agit de créer des sanitaires handicapés.

➔ **EQUIPEMENTS**

- La **construction de la gendarmerie** pour un coût de 3 565 652 € est financée par une subvention d'Etat de 620 666 €, une Dotation Equipement des Territoires Ruraux de 350 000 € et un emprunt d'équilibre dont les annuités seront couvertes par le loyer payé par la gendarmerie. Le marché vient d'être attribué aux entreprises.
- Le remplacement des fenêtres du **bâtiment de la place du Général Leclerc** (ex école château filles) pour 150 000 €.
- Le projet de restauration du **café de l'horloge** démarre en 2015. Les travaux de mises aux normes sont importants compte tenu de l'état intérieur du bâtiment. Un crédit de 60 000 € pour une mission de maîtrise d'œuvre est prévu au budget afin d'arrêter le programme définitif.



➔ **PATRIMOINE**

- La remise en état du **monument aux morts** : 15 000 €.



■ NOUVEAUX COMMERÇANTS

■ L'Octroi :

Situé au 62 rue Jeanne d'Arc, à quelques pas du Château de Charles VII, le restaurant L'Octroi propose une cuisine traditionnelle empreinte de petites pointes d'épices du monde.



Le chef, Jérôme GALAN, concocte des menus entre innovation et tradition. Les entrées se composent, par exemple, de terrine de foie gras de canard mi-cuit maison, viennois toasté et confit d'oignons rouges ou de carpaccio de truite aux petits condiments. Puis un dos de cabillaud poché à l'orange, tombée de légumes, croustillant de risotto ou un confit de canard grillé sauce forestière, pommes de terre « à la Sarladaise » viendra garnir le plat de résistance pour finir avec la folie de Dolorès, aspic mangue-litchi, brunoise de fruits frais, chantilly yuzu-vanille de Madagascar.

Horaires : du mardi au dimanche de 12h à 14h, du jeudi au dimanche de 19h à 21h, fermé le Lundi.

Tél. : 09 84 23 76 74 ; <http://gotheyell.wix.com/restaurantloctroi>

■ Aux petits plaisirs

Christèle BUSSIÈRE a ouvert au 133 rue Jeanne d'Arc une boutique d'épicerie fine et de produits originaux dont la production est majoritairement locale : sirops, bières, conserves de gibiers, safran du Berry, confitures, biscuits...

On y trouve également un large choix d'huiles d'olives aromatisées, de vinaigres, de miel, d'alcools de qualité (rhum, whisky, vin...), de thés parfumés, de cafés en grains ou moulus... et un rayon crèmerie.

Horaires : du mardi au dimanche matin de 9h à 12h15 et de 14h30 à 19h. Tél. : 02 48 67 41 77



■ Bellissima

Titulaire d'un diplôme de prothésiste ongulair, Anaïs RIBEIRO révèle, dans son institut « Bellissima » au 149 bis rue Jeanne d'Arc, la beauté des mains de ses clientes en appliquant sur les ongles ou sur des prothèses des strass, des bijoux ou bien des motifs.

Horaires : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h, le lundi sur rendez-vous.

Tél. : 07 85 61 19 39

■ GUIDE PRATIQUE 2015/2016

Le guide pratique 2015/2016 est en cours de réédition. Ce document rassemble toutes les informations qui facilitent la vie quotidienne des habitants : les services mis à disposition, les associations, les commerces présents sur la commune.

Afin que ce document soit le plus exact possible, il est demandé aux commerçants et aux artisans ne figurant pas actuellement sur le guide de bien vouloir en informer la mairie (dircom@ville-mehun-sur-yevre.fr).

La société Agricentre est chargée de recueillir la publicité nécessaire à l'édition de cet ouvrage. Les commerçants, entreprises et artisans recevront ainsi la visite de Sylvie LAINEZ (tél. : 06 32 83 86 91) en juillet et en septembre.

Pour tout renseignement : service communication au 02 48 57 08 77



■ RÉHABILITATION DE LOGEMENTS ANCIENS : LE PRÊT À TAUX ZÉRO

Dans le cadre de la politique de revitalisation des centre-bourgs, l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) est possible sur notre commune pour l'achat de logements anciens à réhabiliter.



Le PTZ permet de mieux prendre en compte la situation des ménages qui veulent acquérir et rénover un logement existant.

Pour en bénéficier, plusieurs conditions doivent être réunies :

- 1 – ce prêt est accordé aux personnes qui souhaitent pour la première fois devenir propriétaires de leur résidence principale ;
- 2 – toute ouverture d'un PTZ est conditionnée par la réalisation de travaux de rénovation ;
- 3 – pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien doivent s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du coût

total de l'opération ;

- 4 – l'ouverture d'un PTZ se fait auprès des banques qui ont passé une convention avec l'État.

Pour toute information, il convient de s'adresser à sa banque.

■ CONSULTATION SUR L'EAU ET LES INONDATIONS

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations et sur les plans d'actions pour le milieu marin.

L'eau est partout dans notre quotidien : santé, loisirs, économie... Elle est essentielle à la vie, mais peut aussi être à l'origine de problèmes, par exemple lors d'inondations.

Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée. Ces enjeux sont ceux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI).

Le Sdage, élaboré par le comité de bassin, détermine les objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de quantité d'eau et d'organisation collective. Le PGRI est élaboré par l'État et donne les objectifs de prévention des risques d'inondation, de protection des personnes et des biens et de gestion de la crise.

Ces projets répondent aux problématiques propres au bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Après consultation, ils seront adoptés fin 2015 et mis en œuvre de 2016 à 2021. Ils s'imposeront à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement. Les projets sont consultables sur internet et dans les préfectures concernées.

Pour participer à la consultation, les habitants peuvent répondre à un questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr, ou bien adresser au comité de bassin une contribution écrite, individuelle ou collective, à l'adresse : sdage@eau-loire-bretagne.fr.





■ CHIENS EN VILLE : DES RÈGLES À RESPECTER

➔ ANIMAUX ERRANTS

Il existe une réglementation concernant les animaux domestiques, chiens ou chats qui doivent être identifiés et leur divagation interdite.

Est considéré en état de divagation :

- Un chien (en dehors d'une action de chasse) qui n'est pas sous la surveillance effective de son maître ou qui se trouve hors de portée de voix ou instrument sonore, ou à plus de 100 mètres de son gardien ou abandonné livré à son seul instinct
- Un chat non identifié à plus de 200 mètres des habitations ou à plus de 1000 mètres du domicile de son propriétaire et non sous sa surveillance immédiate ou saisi sur la voie publique ou le domaine d'autrui dont le propriétaire n'est pas connu.

Régulièrement, les élus ou les services municipaux sont sollicités pour la récupération d'animaux errants. Le dispositif alors mis en place est le suivant :

SERVICE A PREVENIR

Police municipale : 02.48.57.06.11
ou la gendarmerie

LIEUX D'ACCUEIL DES ANIMAUX

En cas d'animal blessé le SDIS sera appelé pour son transport à la clinique vétérinaire. Des conventions pour le soin aux animaux accidentés de maître inconnu ou défaillant ont été signées avec les deux cliniques vétérinaires présentes sur la commune.

En cas d'animal bien portant celui-ci sera capturé et transporté au chenil se trouvant au centre technique municipal.

RÉCUPÉRATION

Si le propriétaire a pu être identifié (animal tatoué ou pucé), il sera immédiatement informé et invité à venir récupérer son animal au chenil municipal.

Dans le cas où le propriétaire de l'animal n'a pu être identifié ou si le propriétaire n'est pas venu le récupérer, l'animal sera transporté à la fourrière de Vierzon.

La récupération par le propriétaire se fait durant les heures d'ouverture des services, en présence d'un agent.

TARIFS

L'ensemble des prestations sera facturé aux propriétaires.

- Capture : 30 €

- Frais de garde au chenil municipal : 10 €/ jour.

Les frais de garde sont dus dès le jour de capture de l'animal.

Les frais de vétérinaire pour les interventions d'identification des animaux, d'assistance à la capture, de soins, de stérilisation etc ... seront mis à la charge des propriétaires.

RAPPEL :

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Les chiens dangereux doivent être muselés.

Chiens dangereux

Les chiens susceptibles d'être dangereux doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories (arrêté interministériel du 27/4/1999) :

Les chiens de 1^{ère} catégorie dits « pitbulls », qualifiés de « chiens d'attaque » : chiens sans LOF (Livre des Origines Françaises) assimilables aux chiens de race staffordshire terrier, american staffordshire terrier, mastiff, tosa.

Les chiens de 2^e catégorie, qualifiés de « chiens de garde et de défense » : chiens de race avec LOF (certificat de naissance ou pedigree) : staffordshire bull terrier, tosa, rottweiler.

➔ L'OBLIGATION DE RAMASSER LES DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons d'hygiène et de cause d'accident, le ramassage des déjections canines est obligatoire.

Le non respect de cette obligation est passible d'une amende.



■ OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, remplissez un formulaire auprès de la brigade de gendarmerie afin de vous inscrire à l'opération «tranquillité vacances».

■ PLAN CANICULE

Le CCAS recense à titre préventif les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans si inaptes au travail et les personnes handicapées et isolées à leur domicile. Ainsi, en cas de déclenchement du plan d'alerte, ce dispositif permettra de mettre en place une intervention des services sanitaires et sociaux. Un registre nominatif est ouvert au C.C.A.S.

Il s'agit d'une demande d'inscription volontaire formulée par l'administré. Les personnes inscrites en 2014 n'ont pas à se réinscrire. Tél. : 02.48.57.06.16



■ NUISANCES SONORES

En vertu de l'arrêté municipal du 23 juillet 2012, les travaux de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer des nuisances sonores sont autorisés pour les particuliers :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

■ BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

En vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, il est interdit toute l'année de brûler les déchets dits «verts», éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage. Seul le préfet peut accorder une dérogation pour un brûlage exceptionnel.

Les Mehunois peuvent déposer gratuitement les végétaux à la déchetterie située route du Paradis.

■ L'AVENIR DES SECOURS :

Une réunion publique d'information à l'initiative du SDIS sur «l'avenir des secours dans le département et plus particulièrement à Mehun-sur-Yèvre» aura lieu le 16 juin 2015 à 19h, espace Maurice Genevoix.

■ ANTENNES RELAIS ET CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Vous avez des questions sur l'emplacement des stations radioélectriques près de chez vous ? Vous voulez connaître les résultats des mesures du champ électromagnétique à proximité de votre lieu d'habitation ?



Le site www.cartoradio.fr développé par l'Agence nationale des fréquences (ANFR), permet de situer les différents supports (pylône, mât, bâtiment, terrasse...) sur lesquels les antennes sont fixées. En cliquant, une liste des exploitants et des systèmes présents sur ce support s'affiche ainsi que les résultats de mesures des niveaux de champ électromagnétique effectuées par des laboratoires accrédités.

→ Les résultats des mesures effectuées dans le périmètre de la dernière antenne installée avenue Raoul Aladenize étaient bien inférieurs au seuil maximum autorisé.

■ COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte du mardi 14 juillet s'effectuera la veille sauf pour les rues Jean Jaurès, Victor Planchon et Paul Langevin qui seront desservies le lendemain.

■ TRAVAUX

RUE FLANDRES DUNKERQUE

Durant la réfection du dernier tronçon de la rue Flandres Dunkerque prévue à partir du 22 juin, l'accès principal du cimetière ne sera possible qu'à partir de la rue du 11 Novembre.

CHEMIN DES VARENNES : TRAVAUX DE VOIRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du marché de travaux routiers, la commune a choisi une variante écologique plus respectueuse de l'environnement pour le chemin des Varennes.

Il s'agit de poser un enrobé à froid avec les garanties techniques similaires d'un enrobé à chaud.



Cette technique permet un reprofilage de la chaussée et sa remise en état durable avec :

- réduction des gaz à effet de serre grâce à la fabrication n'incluant aucun procédé de séchage et de chauffage, à l'utilisation d'un liant à base d'eau et à sa mise en œuvre à température ambiante.

- réduction du trafic de poids lourds sur le chantier : cette technique évite le trafic de camions assurant l'évacuation et l'approvisionnement de matériaux d'apport.

De plus, cet enrobé est d'une grande souplesse et accepte la déformabilité de la chaussée sans se fissurer.

L'application de la couche de roulement fait apparaître une fine pellicule d'eau lors du compactage de cet enrobé. L'évaporation de l'eau va se réaliser pendant 3 jours durant laquelle la circulation sera fermée.

En raison de la nature de ses composants et lors de son application, cet enrobé ne présente aucun dégagement de vapeur, d'odeur ou de gaz toxiques contrairement à un enrobé à chaud qui doit être mis en œuvre à une température minimum de 130°C. Les travaux débiteront à partir du 22 juin.

■ ATOUTOU CŒUR : MÉDIATION PAR L'ANIMAL

L'association Atoutou Cœur propose des séances de médiation par l'animal à visée récréative, pédagogique ou thérapeutique pour les enfants, jeunes ou adultes en situation de fragilité ou des personnes âgées.



C'est une méthode qui utilise les liens naturels entre les humains et les animaux afin de maintenir ou améliorer le mieux-être physique, psychologique ou social des bénéficiaires. Elle permet notamment de stimuler la mémoire, de travailler l'orientation spatio-temporelle et de renforcer la coordination gestuelle, de développer l'expression orale, de diminuer le stress, de favoriser l'estime de soi... Des ateliers sont proposés : toilettage, relaxation et câlins avec les animaux, jeux d'adresse et de coordination, promenade, parcours d'agility...

Pour tout renseignement :

Tél. : 06 64 17 72 72 / 06 18 87 43 58

atoutoucoeur@orange.fr



■ FESTIVAL DE LA DENTELLE

Le festival de la dentelle est désormais un rendez-vous incontournable pour tous les passionnés de dentelle, de broderie et d'arts du fil.

Organisée le week-end du 14 et 15 mars par l'association «Les dentellières de Quincy» présidée par Magali DEBOUDARD, cette 5^e édition a rassemblé plus d'un millier de visiteurs.



Au centre socioculturel André Malraux 35 stands ont proposé du matériel de dentellière, des perles, du fil, des ciseaux, des fuseaux... des modèles à réaliser.

Venus de toutes les régions françaises mais aussi de République Tchèque ou de Russie, ces exposants ont, avec beaucoup de passion, délivré des conseils aux amateurs venus eux aussi des quatre coins du pays.

A l'espace Maurice Genevoix, les visiteurs ont pu assister à des démonstrations de broderie, de restauration de textile, de tapisserie au point, les laissant découvrir toute la finesse de cet art ancestral.



Au Pôle de la Porcelaine l'exposition des œuvres de Michel JOURDE, référence dans le monde de la dentelle a eu un vif succès de même que les créations des dentellières de Quincy sur le thème de la transparence.

■ FORUM DES ASSOCIATIONS

La ville de Mehun-sur-Yèvre est dotée d'un tissu associatif fort qui contribue au dynamisme de la commune. Pas moins d'une centaine d'associations propose de nombreuses activités pour tous. Soucieuse d'encourager ce mouvement associatif et de concrétiser le vivre-ensemble, **la municipalité organise le samedi 19 septembre 2015 un forum des associations.**

Cette manifestation qui aura lieu au centre socioculturel André Malraux répond à plusieurs objectifs.

D'une part, permettre aux associations de se faire connaître, de fidéliser leurs adhérents et d'en recruter d'autres.

D'autre part, donner la possibilité aux habitants d'obtenir toutes les informations, les renseignements concernant l'offre éducative, culturelle et sportive de la ville, et ainsi choisir en connaissance de cause leurs activités et celles de leurs enfants.

Verseuses chic & choc

21 MARS - 1^{er} NOVEMBRE 2015

PÔLE de la
PORCELAINE
MUSÉE CHARLES VII

Découverts et rapportés en Europe entre le XVe et le XVI^e siècle, le café et le chocolat sont devenus des boissons incontournables d'abord servies, appréciées, défendues par les grands de ce monde, elles se sont démocratisées au fil des siècles pour être présentes dans tous les foyers.

Servir un café ou un chocolat est devenu un rituel, un moment de délectation codifié où les instruments de service

Service Louis XVI en argent, Christofle 1855
Musée Bouffet-Christofle



sont aussi importants que le breuvage pour lesquels ils ont été créés. Verseuses pour le café, chocolatières pour le chocolat, en porcelaine, en faïence, en argent, rien n'est trop beau pour rendre l'instant convivial.

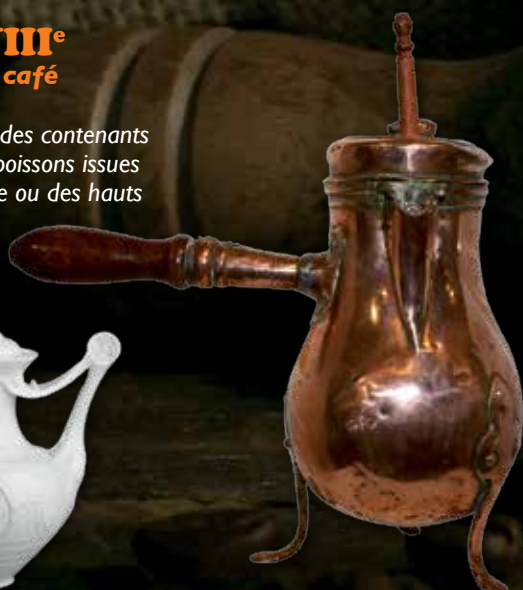
L'exposition « Verseuses Chic et Choc » présente **cent cinquante verseuses et chocolatières** du XVII^e siècle au XXI^e siècle, avec des formes raffinées pour le chic et novatrices pour le choc.

XVII^e, XVIII^e Découverte du café et du chocolat

Nécessité de créer des contenants pour déguster ces boissons issues du Nouveau Monde ou des hauts plateaux africains.



Verseuse, porcelaine de Limoges, Jean Pouyat 1855
Conservatoire Lachaniette, Limoges



Chocolatière de communauté en cuivre, 1800-1850
Collection Chantal du Chouchet, « Art et Gastronomie »

1850...1920 Servir le café et le chocolat

Un rituel chic et raffiné, volutes et fleurs décorent les services qui ont une place de choix dans la maison.

Verseuse « nid d'abeilles » Bac et Périgault, porcelaine de Limoges vers 1880
Conservatoire Lachaniette, Limoges



Ensemble de verseuses « canards » Sandoz, porcelaine de Limoges 1920
Conservatoire Lachaniette, Limoges

1920...1950 Les années d'après-guerre

Insouciance et légèreté, lignes droites, pures, recherche de simplicité.

1970....2000 La création en marche

Pour accueillir l'an 2000, les designers s'emparent des traditionnelles verseuses et chocolatières.

Chocolatière QUATUOR, création Christian Couty
Esprit Porcelaine-Limoges



2000 Un vent nouveau souffle sur les verseuses et les chocolatières.

Totalement revisitées, elles deviennent un objet choc.

Chocolatière GOUTTE, création Jean Louis Puivif
Esprit Porcelaine-Limoges



Horaires :

juin, septembre :

tous les jours de 14h30 à 18h00 (sauf le lundi)

octobre : les week-end de 14h30 à 18h00

Juillet, août : tous les jours de 14h30 à 18h30

Tarifs :

Billet unique pour la visite du Pôle de la porcelaine, de l'exposition temporaire et du Château-musée Charles VII :

5 € par pers. (gratuit pour les enfants de - 10 ans)

Entrée exposition temporaire uniquement : 2,50 €

Location audio guide : 2 €



Le jeudi 21 mai, Jean-Louis SALAK, Maire, assisté d'Elisabeth MATHIEU Adjoint à la culture, ont inauguré l'exposition « Verseuses chic et choc » en présence de Philippe DU CHOUCHEZ « Art et Gastronomie » et de Christian COUTY Président de l'association « Esprit Porcelaine ».

■ ECOLE DE MUSIQUE ET BRASS BERRY OVATIONNÉS

Une grande soirée de l'école de musique a eu lieu le 3 avril au centre socioculturel André Malraux.

En première partie, l'orchestre cadet, la chorale et l'harmonie municipale ont été très applaudis.

En seconde partie, le Brass Berry sous la conduite d'Olivier BOUGAIN a joué un répertoire très entraînant : musiques de films, de jazz, de variétés.

Une excellente formation de cuivres !



■ LA CHORALE RECRUTE



La chorale Voca'Song de l'école de musique recrute des choristes hommes et femmes.

Composée d'une trentaine de personnes, elle propose un répertoire varié et dynamique.

Les répétitions ont lieu le lundi de 19h30 à 21h30.

Renseignements :

02 48 57 27 73 ou emmm@ville-mehun-sur-yevre.fr

Venez écouter la chorale le dimanche 28 juin à 17h à la Collégiale Notre-Dame.



La fête de la musique se tiendra cette année le 20 juin sur 3 lieux :

devant l'école de musique rue Jeanne d'Arc, sur la place du château et devant la mairie.

Les rues seront barrées en fin d'après-midi afin de sécuriser les lieux.

Le feu d'artifice annulé lors du couronnement de la Rosière pour conditions climatiques défavorables sera alors présenté à la suite de la fête à la nuit tombée.

Programme :

Cour de l'école de musique, rue Jeanne d'Arc

17h - 17h15 : Quatuor vocal

17h15 - 17h30 : Ensemble de violoncelles

17h30 - 17h45 : Ensemble à cordes (violin, violoncelle) Arcopizz

18h : Saxophones 14.5

18h20 : Piano

18h30 : Orchestre cadet

Place Jean Manceau devant la mairie

17h - 18h : Ensembles de guitares, flûtes et accordéons

18h - 18h30 : Ensemble de clarinettes

18h30 : Scène ouverte aux amateurs

Place du château

17h - 17h30 : Musiques actuelles

17h30 - 18h : Ensemble de percussions

18h - 18h30 : Chorale Voca'Song

18h30 - 19h30 : Puzzle (groupe Mehunois)

19h45 : Harmonie de l'école de musique

20h30 : Flashmob (chorégraphie sur le site de la ville)

21h : Concert de clôture par l'Harmonie de Bourges

22h45 : Le spectacle pyrotechnique clôturera la manifestation au bas du Château

En cas de mauvais temps la fête aura lieu au centre André Malraux
Buvette et restauration assurées par l'Union Commerciale



FÊTE DE LA MUSIQUE
RECHERCHE TALENTS

Vous êtes musiciens, vous chantez, vous souhaitez jouer en public, profitez de la fête de la musique pour dévoiler vos talents aux Mehunois.

Fidèle à l'esprit d'origine de la fête de la musique, la ville donne cette année une place aux amateurs.

Pour cela n'hésitez pas à déposer votre candidature à l'école de musique (tél. : 02 48 57 27 73).

■ COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA 2^e GUERRE MONDIALE

Le 8 mai, les Mehunois ont commémoré la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux armées alliées.

Le cortège composé d'élus, d'anciens combattants, d'élèves et de professeurs, de pompiers et de gendarmes s'est rendu en musique au cimetière pour rendre hommage aux victimes de guerre.

Après la lecture du manifeste par Elisa JOFFRE et Pauline GUERIN, collégiennes à Mehun et du message de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, par Jean-Louis SALAK, Maire, l'assistance a observé une minute de recueillement à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres et en paix.



Puis tous se sont rendus sur le parvis de la mairie où Claude MOUCHEBOEUF et Rémy BARDEAU ont reçu le diplôme d'honneur ainsi que l'écusson pour leurs trois années de service de porte-drapeau.

Le Cercle Historique Mehunois, sous l'impulsion de Mugnette CHALIVOY avait préparé une exposition très documentée sur la vie à Mehun à cette période de l'Histoire. Les visiteurs ont ainsi découvert des photos anciennes prises devant la mairie où les Mehunois s'étaient réunis à l'annonce de la libération, d'autres panneaux détaillaient la vie des écoliers, la résistance avec ses nombreux actes de sabotages et certains grands noms qui se sont illustrés, la vie sous l'occupation avec ses bons de réquisition, etc...

■ DÉPÔT DE LA COLLECTION PHILIPPE DELTOUR

Mardi 28 avril, Jean-Louis SALAK, Maire, assisté d'Élisabeth MATHIEU, Adjoint à la culture ont accueilli Philippe DELTOUR pour la signature de la convention de dépôt d'une partie de sa collection. Actuellement quelques oeuvres sont exposées dans le hall de la mairie.

Pendant de longues années, M. Deltour, originaire de Belgique, a collectionné des sujets, des horloges et des surtout de cheminée, principalement fabriqués à Vierzon et diffusés sous la dénomination ODYV (à partir de 1924). Cet ensemble unique a été exposé au Pôle de la Porcelaine en 2006 et 2007 et a fait l'objet d'une monographie toujours disponible : «Le Temps d'ODYV». La singularité de cet ensemble est d'être complété par d'autres pièces, françaises et européennes, produites suivant l'air du temps.

Le musée de Mehun possède déjà au sein de ses collections des moules en plâtre en lien avec cette manufacture ; ainsi, est-il possible de comparer le matériel de production et les objets finis.

Cette collection va maintenant faire l'objet d'études et d'une mise en valeur en lien avec les musées, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.





■ VIDE-JARDIN

De nombreux visiteurs sont repartis avec des plants de tomates, concombres, courgettes, et toutes sortes d'herbes aromatiques lors du vide-jardin animé par l'association des Jardicuriales de Berry-Bouy et la municipalité, le 14 mai dans les douves du château.



■ MARCHÉ MÉDIÉVAL

Cette année le marché médiéval n'aura pas lieu mais reste programmé pour 2016.



Cet important rendez-vous cher à beaucoup a besoin d'être réorganisé.

Les commerçants et artisans sont moins nombreux à venir et par conséquent les acheteurs potentiels aussi. D'autre part les animations intéressantes sont de plus en plus coûteuses.

Il est alors apparu plus sage de mener une réflexion sur la refonte de cette manifestation qui, soyez certains, réapparaîtra plus attirante.

Néanmoins, Mehun sera toujours aussi animée avec la fête de la musique le 20 juin et le salon des métiers d'art les 17 et 18 octobre en plus des autres manifestations habituelles. Un prochain magazine, avant l'été, sera diffusé, entièrement dédié aux activités estivales.

■ LE CIRQUE BIDON

Du 4 au 7 juillet le Cirque Bidon s'installe place du Général Leclerc pour présenter à 21h son spectacle « Il fera beau ce soir !... ». Théâtre, musiques, chants, danses, clowns, voltiges, jonglages, acrobaties, numéros aériens, chevaux dressés... Pendant 2h, de nombreuses disciplines s'entremêlent pour raconter l'histoire orageuse d'une famille de saltimbanques dont les uns aspirent à avoir une maison, travailler à l'abri tandis que les autres veulent continuer l'aventure dans la rue. Rires et poésies assurés !

Trois fabuleux musiciens rythment le spectacle sur des airs tsiganes qui donnent une atmosphère féérique.

■ FÊTE DES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE



Le vendredi 15 mai, l'Office Municipal de Tourisme a proposé une randonnée nature entre jardins et canal de Berry, suivie d'un quiz sur le thème « Mehun-sur-Yèvre au cœur des Plus Beaux Détours de France ». Au cours de ces deux rendez-vous, une dizaine de personnes, touristes et mehunois, ont découvert ou redécouvert les richesses de notre cité mais aussi testé leurs connaissances en s'amusant.

■ SORTIE NATURE

Dans le cadre de la Fête de la Nature, le conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire proposait, en partenariat avec l'Office Municipal de Tourisme, une découverte de la zone protégée « Les Terres de l'Orme » située sur la commune d'Allouis.



17 curieux ont retrouvé l'animateur nature, le samedi 23 mai, pour observer dans un même lieu une riche variété d'orchidées sauvages aux noms surprenants : « la pyramidale », « la militaire » ou encore « l'araignée ».

13 couples de courlis cendré sont répertoriés en région Centre-Val de Loire dont un niche sur la commune d'Allouis.

Agenda des manifestations

JUIN

13 JUIN

LES PETITES MAINS AU MUSÉE

Spécial fête des pères
Animation pour enfants (sur réservation)
14h30, Pôle de la Porcelaine

15 JUIN

CONSEIL MUNICIPAL

18h30, salle du Conseil

16 JUIN

RÉUNION PUBLIQUE

«L'avenir des secours dans le département et plus particulièrement à Mehun-sur-Yèvre»
19h, espace Maurice Genevoix

18 JUIN

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Organisée par la Municipalité et l'Entente Mehunoise des AC et VG
Départ du défilé à 19h, Maison du combattant

18 JUIN

DÉCOUVERTE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Organisée par l'Ecole municipale de musique
18h, Pôle d'Enseignements Artistiques

20 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE ET SPECTACLE PYROTECHNIQUE

A partir de 17h, Pôle d'Enseignements Artistiques, mairie, place du Château

20 JUIN

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARCHÉOLOGIE

14h30-18h, Château-Musée Charles VII

20 JUIN

SPECTACLE DE DANSE ORIENTALE

Organisé par Cléo'Danse
16h30-17h30, espace Maurice Genevoix

21 JUIN

FÊTE DE L'ÉMIGRANT

Organisée par le Centre des Portugais
14h, rue du Gué Marin

22 JUIN AU 11 JUILLET

EXPOSITION «LE GRAND TOUR»

par Muriel Cayet
Office Municipal de Tourisme

24 JUIN

SPECTACLE «MAGIC CIRCUS»

Organisé par la municipalité
15h, centre socioculturel André Malraux
entrée libre et gratuite

28 JUIN

FÊTE DE LA SARDINE

Organisée par le Centre des Portugais
14h, rue du Gué Marin

28 JUIN

CONCERT

Par la chorale Voca'Song et récital de cuivre et piano par Anne-Lise Lefèvre et Olivier Bougain
Organisé par l'école municipale de musique
17h, Collégiale Notre-Dame

30 JUIN

CONCERT FORMATION MUSICALE ET ARRANGEMENT

Organisée par l'Ecole municipale de musique
20h, centre socioculturel André Malraux

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

VISITES GUIDÉES : VILLE, COLLÉGIALE NOTRE-DAME, MANUFACTURE PILLIVUYT

Organisées par l'Office de Tourisme

JUILLET

3 ET 4 JUILLET

BRADERIE, BRIC À BRAC, ARTISANAT

14h30-18h le vendredi et 10h30-18h le samedi
EHPAD - Maison de retraite

3 JUILLET

AUDITION DE BATTERIE

Organisée par l'Ecole municipale de musique
20h, Centre socioculturel André Malraux

4 JUILLET

LES SAMEDIS D'ÉTÉ AU MUSÉE :

« Les Objets Insolites »
Animation pour adulte
15h30, Pôle de la Porcelaine

4 AU 7 JUILLET

LE CIRQUE BIDON

21h, place du Général Leclerc

8 JUILLET

VISITE «SENS DESSUS DESSOUS»

Organisée par l'Office Municipal de Tourisme
15h, Jardins du duc Jean de Berry

11 JUILLET

LES PETITES MAINS AU MUSÉE

Thème «14 juillet»
Animation pour enfants (sur réservation)
14h30, Pôle de la Porcelaine

13 JUILLET

FÊTE NATIONALE : FEU D'ARTIFICE, BAL

place du Général Leclerc

14 JUILLET

DÉFILÉ DES POMPIERS, ANCIENS COMBATTANTS ET GENDARMES

Départ à 11h15 place du 14 Juillet

LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-FOURNIER VOUS PROPOSE QUELQUES-UNS DES DERNIERS TITRES ACHETÉS :

- L'instant présent de Guillaume MUSSO
- Elle et lui de Marc LEVY
- Check point de Jean-Christophe RUFIN
- Héloïse, ouille ! de Jean TEULE
- Temps glaciaires de Fred VARGAS
- La dynastie rouge : Corée du Nord 1945-2014 de Pascal DAYEZ-BURGEON

- Gravé dans le sable de Michel BUSSI
- Mirage de Douglas KENNEDY
- Six fourmis blanches de Sandrine COLLETTE
- Ma vie de pingouin de Katarina MAZETTI
- Tu me manques d'Harlan COBEN
- «Tu seras un raté mon fils,» Churchill et son père de Frédéric FERNEY





■ JOLI MOIS DE MAI POUR LES RENCONTRES MEHUN-MURG

Après la rencontre entre les clubs de judo à Murg pour Pâques, ce sont nos amis allemands qui ont participé à la fête de la Rosière le premier week-end de mai.

Le vendredi, sept murgois dont la présidente du Comité, Angelika CORNU, et le président d'honneur Heinz-Jörg KUSPERT, se sont rendus chez Océane pour lui

remettre un cadeau.

Le samedi, après avoir organisé les échanges de l'année 2015, la délégation de Murg et celle de Mehun ainsi que Jean-Louis SALAK, maire, et Michel CHOLLET, président du Comité de Rosière, ont accompagné Océane au cimetière, pour déposer, comme le veut la tradition, un bouquet sur la tombe de la famille PATEUX.

Trois jeunes murgois ont profité du voyage pour rencontrer des jeunes mehunois et préparer l'avenir de notre jumelage.

Après leur participation aux festivités de la Rosière le dimanche, nos amis sont repartis vers l'Allemagne le lundi matin.



Le Slow-up

Les 16 et 17 mai, 11 Mehunois, dont le maire, Jean-Louis SALAK, et le président du Comité de Jumelage Philippe HUBERT se sont rendus à Murg pour le « Slow-up ».

C'est une journée sans véhicules à moteur où la route est laissée aux marcheurs, aux vélos, aux rollers, aux patinettes...

De bon matin, Jean-Louis SALAK a coupé avec Adrian SCHMIDLE, maire de Murg, et les autorités locales, le ruban inaugural de cette journée.

Par un très beau soleil, les cyclistes ont parcouru 32 km (Murg-Bad-Säckingen-Laufenburg-Murg) empruntant les jolies routes

allemandes et suisses de chaque côté du Rhin.

Les randonneurs, de leur côté, ont rejoint leurs amis à Laufenburg pour partager le casse-croute du midi.

Durant cette journée, c'est 25 000 personnes qui, en famille, ont parcouru en toute convivialité ces routes laissées libres de

toute pétarade et pollution.

A quand un Slow-up dans la vallée de l'Yèvre !

En tout cas une très belle expérience et une excellente journée pour tous.

Philippe HUBERT, président du Comité de Jumelage



AVIS : le comité de jumelage recherche des jeunes mehunois (entre 16 et 21 ans) qui seraient intéressés pour faire un échange au mois d'août avec un(e) jeune Murgois(e).

Contact : mairie de Mehun-sur-Yèvre ou mehunmurg@orange.fr

LE BULLETIN MUNICIPAL OFFRE UNE TRIBUNE LIBRE À TOUS LES ÉLUS

" ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE FUTUR "

Chers Mehunoises et Mehunois,

On se demande si notre pays ne marche pas à l'envers !

Pour réduire son déficit et sa dette abyssale l'Etat prend en otage les collectivités !!

La technique est simple, il diminue les dotations et les subventions de plus en plus chaque année et se déleste de certains services pour les transférer à la charge de celles-ci. Ajoutez à cela, par exemple, le coût de la mise en place des rythmes scolaires, des mises aux normes sans cesse modifiées et vous vous retrouvez avec des communes qui se découvrent ou se découvriront rapidement dans la zone rouge !

Pour Mehun-sur-Yèvre, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la ville, principal soutien de l'Etat a diminué de 14% en deux ans et celle de la communauté de communes de 77,5% !!!!

Heureusement nous avons réussi à éviter, contrairement à beaucoup d'autres villes, une situation catastrophique grâce à une gestion budgétaire précise et raisonnée de mes prédécesseurs que nous poursuivons et je les en remercie. Mais cette pause risque d'être de courte durée au vu de ce qui s'annonce à l'horizon de ces prochaines années.

Mais qu'est-ce que cela sous-entend ? Tout simplement que nous n'aurons pas d'autre choix que de faire, tous ensemble des efforts pour contrebalancer cette situation délicate et nous permettre ainsi d'équilibrer notre budget, ce qui est une obligation pour les collectivités mais pas pour l'Etat !!!

Nous avons pour objectif la réduction des coûts de fonctionnement et un maintien de la qualité du service public.

Nous, élus devons définir des axes prioritaires et nous attendons de vous, citoyens, associations, du soutien pour surmonter cette crise latente que certains voudraient nous faire croire qu'elle est derrière nous.

Nous avons des projets nécessaires à notre qualité de vie, nous ne pouvons faire l'impasse sur ces réalisations mais nous ne réussirons à les mener à bien que si nous allons tous ensemble dans la même direction.

Jean-Louis SALAK, Elisabeth MATHIEU, Bruno MEUNIER, Annie VAN DE WALLE, Christian JOLY, Elvire CLEMENT, Christian GATTEFIN, Maryse MARGUERITAT, Alain BLIAUT, Martine PATIN, Julien FOUGERAY, Nicole HUBERT, Michel GIRARD, Béatrice FOURNIER, Stéphane GAUTHIER, Céline PERRET, Joël DAGOT, Jacqueline RONDET, Stéphane GUERAUD, Fabienne THIAULT, Pedro DA ROCHA, Annie HOUARD, Ludovic GAUDICHET, Maria Helena TEIXEIRA

" MEHUN 2020 "

Chers Concitoyens, chères Concitoyennes,

Imposition locale

S'interroger, questionner et au final faire douter, n'a pas que du mauvais. Alors que la présentation faite par M. le Maire, lors du débat d'orientation budgétaire, avait laissé craindre une hausse des taux d'imposition locale, hausse contre laquelle nous étions opposés au regard de l'excédent budgétaire de 1 300 000 euros en 2014, la majorité a finalement reculé et décidé d'épargner les ménages mehunois pour 2015. Nous nous en félicitons.

Malheureusement, la contrepartie ne s'est pas faite attendre puisqu'une coupe sombre de près de 20 000 euros dans le budget de la culture et des festivités a été réalisée, avec l'abandon assumé de deux manifestations estivales majeures pour notre commune : la fête médiévale et le Trophée d'Or. Les élus de la majorité considéreraient-ils trop nombreuses les manifestations dans notre commune ? Nous dénonçons cette pratique qui va à l'encontre des promesses tenues par celui qui, dans l'édition du Mehun Mag d'octobre 2014, affirmait vouloir continuer le dynamisme culturel porté par ses prédécesseurs...

Malheureusement encore, à l'échelle de la Communauté de communes cette fois, nous n'avons pu faire entendre raison aux élus communistes et de droite qui ont joint leurs voix afin d'augmenter tous les taux d'imposition sur proposition de M. Salak, Président, et ce alors que l'exercice 2014 du budget est lui aussi excédentaire.

Transparence et démocratie

Lors de la séance du mois d'avril dernier, nous sommes de nouveau intervenus sur la rédaction des procès-verbaux des conseils. En effet, depuis le début de la mandature, nous avons été en désaccord sur plusieurs d'entre eux, considérant qu'ils ne reflètent pas avec exactitude la teneur des débats qui ont lieu en séance et que, souvent, la pertinence de nos propos s'en trouve amoindrie du fait de l'absence de nos arguments ou justifications, bien que les textes de nos interventions soient systématiquement envoyés.

M. le Maire s'était engagé, lors du conseil du 25 juin 2014, à travailler à une autre façon de concevoir ces procès-verbaux. Nous lui avons alors fait la proposition que les interventions survenues « au fil de l'eau » fassent l'objet d'un résumé, mais que celles préparées et que nous lui transmettons, soient retranscrites intégralement ou jointes en annexes. Sans faire quant à lui de proposition, celui-ci a refusé la nôtre et a décidé unilatéralement d'en rester à la situation d'avant son engagement ! M. le Maire continuera donc seul à décider de ce qui doit figurer dans ces documents officiels et la censure à s'exercer librement. Belle preuve de transparence et de démocratie !

Pour finir, nous ne terminerons pas notre propos sans revenir sur les dernières élections départementales pour, avant tout, dénoncer le danger qu'a une nouvelle fois constitué l'extrême droite - parfois aidée par la droite extrême - et dont les valeurs empreintes de racisme, de xénophobie et d'islamophobie, ouvertement affichées par plusieurs de leurs candidats sur le territoire national, dissimulées sous le manteau par le plus grand nombre, sont aux antipodes de nos valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité. Républicains de tout horizon, ne nous laissons jamais endormir, ne cédon pas à l'accoutumance, mais restons vigilants afin d'éviter que la France ne se fracasse un jour contre le mur de la haine et du rejet des différences.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, un très bel été !

Olivier PONTE GARCIA, Isabelle GALMARD-MARECHAL, Philippe DEBROYE, Damien CATAFORT, Véronique BABOIN



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Une suggestion ? Une idée ? Faites-le savoir.



Nom, Adresse :

Commentaires :



Fanfare de Blanford



Eole



Kansas Line Dance



TRF



Le 3 mai, Océane FRANCA été couronnée 134^{ème} Rosière par sa marraine, Colette Vinçon, au centre socioculturel André Malraux.



La Bourrée Mehunaise



Les Pouètes



Les Happy Girls